



SECOURISME

Premiers Secours Citoyen PSC
Sauveteur Secouriste du Travail SST
Urgences Petite Enfance UPE
Premiers Secours en Milieu Isolé PSMI
Premiers Secours Santé Mentale PSSM

INCENDIE - EVACUATION

Manipulation des Extincteurs
Evacuation Guide et Serre File
Equipier Première Intervention Incendie

HABILITATION ELECTRIQUE

B0 H0 HOV
BS BE Interventions Simples
BR BC B1 B2

PREVENTION DES RISQUES PHYSIQUES

Prévention des Risques liés
à l'Activité Physique PRAP
Industrie / Bureau / Commerce IBC
Sanitaire & Social 2S
Gestes & Postures
Bureau
Conduite
Industrie
Manutention
Personnel d'Entretien
Petite Enfance
PMR Personnes à Mobilité Réduite
Intervenant à Domicile

HARCELEMENT

Référent harcèlement sexuel et
agissements sexistes

HYGIENE ALIMENTAIRE

Hygiène & Sécurité Alimentaire
Hygiène Alimentaire en Restauration
Commerciale

DOCUMENT UNIQUE

Accompagnement à la Réalisation
Evaluation des Risques
Vérification et Mise à Jour

V04 - MAJ MAI 2026

FORMATION REFERENT HARCELEMENT SEXUEL ET AGISSEMENTS SEXISTES



Public concerné :

Tout membre du personnel, du CSE et/ou référent harcèlement sexuel et agissement sexiste.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, toutes les entreprises de plus de 11 salariés sont tenues de désigner un référent en matière de lutte contre le harcèlement et les agissements sexuels.

De plus, dans toutes les entreprises de plus de 250 salariés, un référent supplémentaire doit être nommé pour réaliser des actions de sensibilisation et de formation.

Ces rôles sont significatifs de l'engagement de l'employeur et du CSE dans la garantie d'un environnement de travail respectueux et sécurisé, en conformité avec les obligations légales.

Le référent a pour mission d'orienter, d'informer et d'accompagner les salariés sur les questions de harcèlement et de sexisme. Il doit également détecter les situations à risque et intervenir de manière appropriée. Ses responsabilités incluent de mettre en place des actions concrètes pour prévenir le harcèlement et les comportements sexistes, d'aider les victimes à signaler les incidents et à obtenir le soutien nécessaire ainsi qu'à informer les employées sur leurs droits et les procédures à suivre en cas de harcèlement.

Objectifs de la formation :

Le but de cette formation est d'aider référents et membres du CSE à aborder efficacement le harcèlement sexuel et les agissements sexistes dans le cadre professionnel.

Prérequis :

Aucun prérequis nécessaire pour suivre la formation, cependant le stagiaire doit être en capacité de lire, parler et écrire en français.

Programme :

Identifier les différentes formes de harcèlement sexuel et les agissements sexistes au travail.
Comprendre les responsabilités juridiques engagées et connaître les sanctions juridiques applicables.
Comprendre les enjeux liés au harcèlement sexuel et aux agissements sexistes au travail.
Être capable d'identifier une situation de harcèlement sexuel.
Développer des compétences en prévention pour instaurer un environnement de travail respectueux et sécurisé.
Comprendre les missions et les moyens d'actions du référent.
Connaître les acteurs internes et externes vers qui orienter les victimes.
Maîtriser les outils de détection et de gestion de ces situations.
Savoir accueillir et accompagner les victimes et/ou l'auteur du signalement.
Protéger les salariés.
Mener une enquête interne en cas de harcèlement et conduire des auditions.
Traiter un cas de harcèlement.

Moyens et Méthodes pédagogiques :

Diaporama et vidéos.
Techniques pédagogiques qui impliquent les participants.
Exposés, études de cas, apports de connaissance, quiz numériques, jeu de rôle et mises en situation.

Intervenant :

Formateur en Santé Sécurité

Durée :

1 jour (7h).

Evaluation et sanction de la formation :

Evaluation : réalisée tout au long de la formation par le participant lui-même (auto-évaluation) et par le formateur.

Sanction : attestation - certificat de réalisation.